

APPEL DE DOSSIERS – COMMANDE D'ŒUVRE

ARTISTES PROFESSIONNEL·LE·S AUTOCHTONES

1. CONTEXTE DU PROJET

Le MAC LAU et le Comité Manitou/MAC LAU, avec le soutien du ministère de la Culture et des Communications et de son programme *Soutien aux initiatives de commémoration*, lancent un appel de dossiers destiné aux **artistes des Premières Nations, Inuits et Métis** pour une commande d'œuvre dans le cadre d'un projet de commémoration autour du **Collège Manitou de La Macaza (1973-76)** qui fêterait sa 50^e rentrée en septembre 2026.

Depuis 2023, le MAC LAU et le Comité composé d'ancien·ne·s du Collège Manitou unissent leurs efforts pour mettre en lumière l'héritage culturel, politique et éducatif du Collège Manitou à travers la démarche l'[Effet Manitou](#). Parmi les activités de celle-ci, notons une collecte d'archives et de témoignages, des rencontres intergénérationnelles avec des anciens et anciennes de Manitou et des collaborations avec le Collège Kiuna, héritier spirituel et pédagogique de Manitou.

Le projet dans lequel s'inscrit la commande est structuré en trois activités, soit 1) une rencontre entre d'ancien·ne·s du Collège Manitou, 2) une visite publique à La Macaza en présence d'ancien·ne·s du Collège Manitou, 3) la création d'une œuvre commémorative par un·e artiste autochtone professionnel·le.

2. OBJECTIF DE LA COMMANDE D'ŒUVRE

Nous souhaitons soutenir la création d'une œuvre commémorative originale qui témoigne de l'histoire, de l'esprit et de l'impact du Collège Manitou, institution phare de l'autodétermination autochtone au Québec. Les effets positifs qu'a eus cette institution sur les personnes qui l'ont fréquenté sont palpables et nous souhaitons en assurer le rayonnement à travers ce projet de commémoration. Ainsi, cette œuvre a le potentiel de servir :

- de trace vivante de l'héritage du Collège ;
- de support à la médiation et à la transmission de son histoire ;
- de pont entre générations, communautés et publics ;
- de référence artistique dans le cadre du programme de commémoration.

L'appel s'adresse à des artistes autochtones, de toutes disciplines ou médium, dont la démarche s'inscrit dans les objectifs du projet : mémoire, autodétermination, transmission, engagement politique et culturel.

M

L A U

C

3. PARAMÈTRES ET ADMISSIBILITÉ

Les personnes candidates doivent :

- être un·e artiste professionnel·le ;
- s'identifier comme Autochtone (Premières Nations, Inuits ou Métis) ;
- résider de manière permanente au Canada ;
- exercer leur pratique principalement sur le territoire canadien ;
- présenter une démarche artistique personnelle, singulière et reconnue par leurs pairs et/ou communautés autochtones ;
- démontrer une capacité à réaliser une œuvre intégrant des enjeux historiques, politiques et communautaires ;
- être en mesure de livrer une œuvre finalisée pour la mi-août 2026.

4. BUDGET ET SOUTIEN OFFERT

- **3 000 \$** remis à l'artiste comme honoraires pour la création de l'œuvre ;
- **1 200 \$** budget de production ;
- per diem et hébergement (selon les besoins du projet).

Soutiens complémentaires :

- dévoilement public de l'œuvre à La Macaza ;
- accompagnement par l'équipe du MAC LAU et le Comité Manitou/MAC LAU ;
- accès aux archives et témoignages liés au Collège Manitou rassemblés au MAC LAU ainsi qu'à des rencontres avec des personnes concernées par cette histoire ;
- possibilité d'acquisition de l'œuvre par le MAC LAU (selon les critères de la *Politique de gestion des collections*, section 8.3, voir en annexe).

5. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les dossiers seront évalués selon :

- la qualité artistique et l'originalité de la démarche ;
- la pertinence du concept en lien avec les objectifs commémoratifs ;
- la faisabilité technique et la cohérence du projet ;
- le réalisme en regard du budget et de l'échéancier proposé ;
- l'expérience de l'artiste et la pertinence de son parcours ;
- les retombées pour les communautés des Premières Nations, Inuits et Métis et pour l'art contemporain.

Le comité de sélection sera composé d'un·e membre du Comité Manitou/MAC LAU, d'un·e membre du Comité d'acquisition du MAC LAU et de deux employé·e·s du MAC LAU.

6. DOCUMENTS REQUIS

Les personnes intéressées doivent soumettre un dossier comprenant :

- un curriculum vitae récent (max. 3 pages) ;
- une biographie et une démarche artistique ;
- une description du projet proposé, incluant intentions, pistes conceptuelles et lien avec la commémoration et certains paramètres techniques envisagés ;
- un maximum de 10 images ou courtes vidéos d'œuvres ou d'installation.

Dans un esprit d'hospitalité, nous demeurons flexibles sur les modalités de présentation des dossiers.

7. MODALITÉS D'ENVOI

Les dossiers doivent être transmis par courriel à :

Karina Newcombe
Chargée de projets et gestion des collections

knewcombe@maclau.ca

Objet : Commande d'œuvre – Collège Manitou

Date limite de dépôt : 19 avril 2026

Envoi via WeTransfer pour les dossiers volumineux.

Une seule proposition sera retenue. **Toutes les personnes candidates seront informées de la décision durant la semaine du 27 avril.**

8. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Politique d'acquisition – Œuvres de commande

L'acquisition éventuelle de l'œuvre se fera conformément à la Politique e gestion des collections du MAC LAU, section Commande d'œuvre (voir en annexe). Les principes clés sont l'évaluation par le Comité d'acquisition après production ; la possibilité de refus si l'œuvre ne correspond plus aux objectifs ou à la mission du Musée ; l'acquisition par don et/ ou achat selon les modalités prévues.

9. PERSONNE-RESSOURCE

Pour toute question ou information supplémentaire :

Gabrielle Larocque
Responsable du secteur art et communautés
– MAC LAU
glarocque@maclau.ca
450.432.7171 #103

**ŒUVRE
COMMÉMORATIVE
– LE COLLÈGE
MANITOU DE LA
MACAZA : UN ACTE
POUR LE FUTUR**

Extrait de la Politique de gestion des collections, MAC LAU, p. 19

Œuvre de commande

Mode d'acquisition qui consiste à faire une demande de production originale à un ou une artiste. Les commandes faites par le MAC LAU peuvent prendre deux formes principales : une première dans laquelle le musée pourrait fournir des contraintes matérielles à l'artiste et une seconde où le musée proposerait plutôt des contraintes conceptuelles à l'artiste. Dans tous les cas, l'œuvre de commande vise à encourager l'artiste dans sa production en vue d'une acquisition.

Vu sa nature, ce type d'acquisition nécessite un encadrement différent des acquisitions faites par don ou achat. Le processus est le suivant :

- Si le montant du contrat de production excède la limite de 5000\$, le comité d'acquisition présente sa proposition de commande au conseil d'administration pour approbation.
- Le MAC LAU soumet une demande auprès de l'artiste visé, qui est rémunéré pour la phase de production de l'œuvre.
- Après la phase de production, l'œuvre est présentée au comité d'acquisition et son évaluation se fait comme n'importe quelle œuvre offerte en don ou à l'achat.
- Si l'œuvre est acceptée, elle entre dans la collection par don, ou/et par achat, et son prix d'acquisition est négocié en fonction du tarif déjà rémunéré pour la production.

Le musée se réserve le droit de refuser une œuvre après la phase de production si celle-ci ne correspond plus à ce qui était discuté ou si l'œuvre ne cadre plus avec la mission, le champ de collectionnement ou les axes de développement de la collection du musée. Si le Musée n'a pas ou plus la capacité financière pour procéder à l'acquisition de la commande, l'acquisition peut être refusée.